



Mission régionale d'autorité environnementale  
Île-de-France

**Procès-verbal de la séance du 3 mai 2018  
de la MRAe d'Île-de-France**

Dûment convoquée par son président, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France s'est réunie le 3 mai 2018 à 14h00 dans les locaux de la DRIEE.

Présents : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah (président de séance) et Catherine Mir.

Egalement présente : Judith Raoul-Duval (suppléante, sans voix délibérative, sauf pour le projet de Coeur de ville à Issy-les-Moulineaux, compte tenu du retrait du débat de Jean-Jacques Lafitte)

Excusé : Christian Barthod

La MRAe a délibéré sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

### **1 - Approbation du PV de la réunion du 12 avril 2018 :**

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et Catherine Mir.

Le PV de la réunion du 12 avril 2018 est approuvé.

### **2 - Fixation du calendrier des réunions de la MRAe durant le 2ème semestre 2018**

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et Catherine Mir.

Le calendrier des réunions du second semestre 2018 est ainsi fixé :

**Juillet** : jeudi 12, 14h00 ; jeudi 26, 9h00 (réunion téléphonique).

**Août** : vendredi 17, 9h00 (réunion téléphonique), jeudi 30, 14h00. Le cas échéant des délégations seront décidées pour régler les dossiers arrivant à échéance dans l'intervalle.

**Septembre** : jeudi 13, 14h00 ; jeudi 27, 14h00.

**Octobre** : jeudi 11, 14h00 ; en option mercredi 24 ou vendredi 26, 14h00.

**Novembre** : jeudi 8, 14h00 ; jeudi 22, 14h00.

**Décembre** : jeudi 6, 14h00 ; jeudi 20, 14h00.

### **3 - Délégations données pour des dossiers de cas par cas :**

Étaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et Catherine Mir.

Dans le cadre et les limites définis par la décision du 30 juin 2016 portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée à :

Christian Barthod, président de la MRAe, pour les dossiers suivants :

Cas par cas documents d'urbanisme : Bonneuil-en-France (95) ; L'Isle-Adam (95) ; Crespières (78) ; Dornelles (77) ; Biennes (91).

Cas par cas autres plans et programmes : Saint-Germain-sur-École (77) ; Courances (91).

Jean-Paul Le Divenah, pour les dossiers suivants :

Cas par cas documents d'urbanisme : Chevannes (91) ; Arville (77) ; Roissy-en-France (95) ; Athis-Mons (91) ; Paray-Vieille-Poste (91) ; Morangis (91) ; Aubervilliers (93) ; Corbeil-Essonnes (91).

Cas par cas autres plans et programmes : Cely (77) ; Fleury-en-Bière (77) ; Perthes-en-Gâtinais (77).

#### **4 – Retour sur les décisions prises depuis la dernière réunion du collège de la MRAe**

Jean-Paul Le Divenah rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant 10 décisions de cas par cas prises depuis la dernière réunion du collège de la MRAe, qui n'appellent pas de commentaires des autres membres de la MRAe.

#### **5 – Désignation d'un rapporteur pour un avis**

Pas de dossier à attribuer à l'occasion de cette séance.

#### **6 – Gestion par la MRAe des avis sur projets**

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Jacques Lafitte, Jean-Paul Le Divenah et Catherine Mir.

Concernant les projets, après délibération, la MRAe identifie comme relevant d'un enjeu de niveau 0 le dossier suivant :

- Aménagement de la haie Jabeline (95)

Dans l'état actuel des dossiers et des informations qui lui sont communiquées, ne pouvant identifier le niveau d'enjeu des autres dossiers, ni savoir anticiper la date limite à laquelle l'avis devra être rendu, la MRAe identifie néanmoins les rapporteurs suivants et donne délégation de compétence à son président pour tous les dossiers dont l'avis devra être rendu avant sa prochaine réunion prévue le 17 mai 2018 :

- ZAC du Tertre (agglomération de Melun) (77) : Christian Barthod ;
- Construction d'une plateforme logistique et construction d'une halle de tri, au Coudray-Montceaux (91) : Jean-Jacques Lafitte ;
- Construction d'un entrepôt à Moussy le Neuf (77) : Catherine Mir ;
- Projet de parc paysager à Chelles-Montfermeil (93) : Jean-Jacques Lafitte ;
- Aménagement de la vallée du Sausset / réalisation de 2 zones de rétention paysagères ZAC Suc Charles de Gaulle, à Tremblay en France (93) : Paul Arnould
- ZAC Parc central à Châtenay-Malabry (92) : Christian Barthod ;
- ZAC Eoles - Rouget de Lisle, à Poissy (78) : Judith Raoul-Duval ;
- Aménagement du site Maurice Clerc, à Poissy (78) : Jean-Paul Le Divenah ;
- Construction d'un haras à Poissy (78) : Paul Arnould.

Dossiers susceptibles d'être reportés ou pour lesquels le niveau d'enjeu est à préciser :

- ZAC Orgenoy Est (77) ;
- STEP Bonneuil et création d'une canalisation (95 et 93) ;
- Plate-forme logistique à Moissy-Cramayel (77).

#### **7 – Situation des dossiers signalés par Mme la préfète de Seine-et-Marne**

A titre de rappel, la préfète de Seine-et-Marne a sollicité le préfet de région pour que la MRAe se prononce sur trois avis Ae pris par le préfet de région afin de sécuriser ces avis suite à la décision du Conseil d'État d'annuler la compétence des préfets de région en matière d'avis sur les évaluations environnementales des projets. En vertu de la réponse constante de l'Ae et de la MRAe, il ne peut y avoir de second avis rendu par une MRAe ou l'Ae que si l'enquête publique n'a pas encore eu lieu ou s'il est prévu une seconde enquête publique.

**8 - Avis portant sur le projet immobilier Issy Coeur de ville sur l'îlot CNET situé à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine)**

Etaients présents et ont délibéré : Paul Arnould, Jean-Paul Le Divenah, Catherine Mir et Judith Raoul-Duval (Jean-Jacques Lafitte ne prenant pas part au débat en application de l'article 20 du règlement intérieur du CGEDD s'appliquant aux MRAe).

Après délibération, l'avis concernant l'évaluation environnementale du projet immobilier Issy Coeur de ville sur l'îlot CNET situé à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) est adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

Fait à La Défense, le 3 mai 2018

Jean-Paul le Divenah, président de séance

